



La crise en 2009 : effets sur le niveau de vie des ménages en région Centre

En 2009, le niveau de vie médian des habitants de la région Centre s'élève à 1 590 euros mensuels. Il est stable par rapport à 2008. Près de 12 % de la population régionale vit au-dessous du seuil de pauvreté, fixé à 954 euros par mois, soit une hausse de 0,6 point en un an. Pour ces deux indicateurs de précarité, le niveau est comparable à celui de la France de province. Les familles monoparentales et les jeunes sont les plus exposés à la pauvreté.

Le niveau de vie des ménages malmené par la crise

Alors qu'il augmente légèrement en métropole, en région Centre le niveau de vie médian se maintient, entre 2008 et 2009, à 1 590 euros mensuels. Il reste cependant supérieur à la France de province (1 552 euros). Ainsi, la région se situe au 4^e rang des niveaux de vie médians les plus hauts, derrière l'Île-de-France, l'Alsace et Rhône-Alpes. L'Eure-et-Loir et le Loiret restent parmi les départements français les plus aisés. Leur niveau de vie mensuel médian, respectivement 1 626 et 1 641 euros, les positionne aux 20^e et 16^e places. Ils bénéficient notamment de la proximité de la région parisienne.

Le Loir-et-Cher et l'Indre-et-Loire ont aussi des niveaux de vie supérieurs à celui de la France de province, tandis que le Cher est légèrement en deçà. Enfin l'Indre, avec 1 476 euros mensuels, se situe dans le dernier quart du classement des départements métropolitains.

Cet indicateur médian cache de fortes disparités au sein même d'un territoire. Ainsi, les 10 % des ménages les plus pauvres disposent au plus de 910 euros par mois (le premier décile) alors que les 10 % les plus riches bénéficient d'au moins 2 810 euros mensuels (le neuvième décile). L'écart, mesuré par le rapport inter-décile, s'élève à 3,1 dans le Centre. Cet indicateur d'inégalité est plus faible dans la région qu'en moyenne métropolitaine (3,4) et surtout qu'en Île-de-France (4,1).

Alors que l'évolution moyenne annuelle montrait une

Niveau de vie en 2009 par département

	Revenu fiscal mensuel (euro)			Rapport inter-décile D9/D1
	médian	1 ^{er} décile (D1)	9 ^e décile (D9)	
Cher	1 533	874	2 693	3,1
Eure-et-Loir	1 626	933	2 825	3,0
Indre	1 476	865	2 563	3,0
Indre-et-Loire	1 596	918	2 860	3,1
Loir-et-Cher	1 572	910	2 756	3,0
Loiret	1 641	921	2 909	3,2
Centre	1 590	909	2 810	3,1
Province	1 554	865	2 822	3,3
Métropole	1 590	868	2 987	3,4

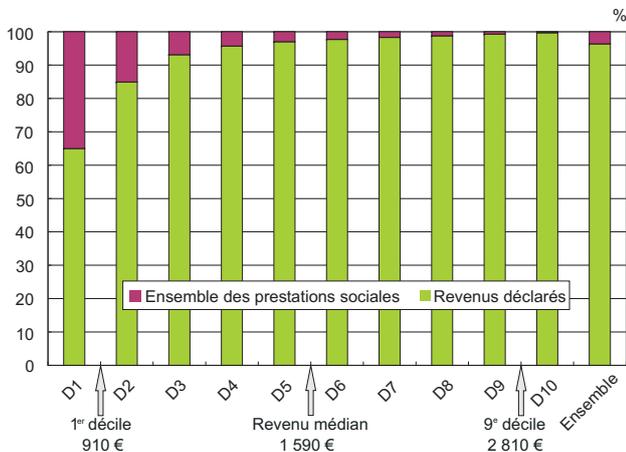
Sources : Insee ; DGFIP, Revenus disponibles localisés 2009

constante progression depuis plusieurs années pour chacun des quatre premiers déciles, la tendance s'inverse entre 2008 et 2009, la baisse étant plus marquée pour le premier décile. En euros constants, le niveau de vie des 10 % de ménages régionaux les plus pauvres marque un recul de 1,0 % par rapport à 2008 (- 1,2 % au niveau national) tandis que le dernier décile progresse de 0,8 % (+ 0,7 % en métropole).

Les transferts sociaux sont à l'origine du tiers des revenus disponibles pour les ménages les plus pauvres. L'ensemble des prestations sociales représente en moyenne 3,8 % du revenu disponible. Leur part diminue au fur et à mesure de l'élévation du niveau de revenu.

Quasi inexistante chez les ménages les plus aisés (0,3 %), très faible pour 60 % des ménages, elle atteint 35,3 % pour le premier décile, celui des 10 % de ménages aux revenus disponibles les plus bas.

Parts des revenus déclarés et des prestations sociales dans l'ensemble des revenus du ménage



Sources : Insee ; DGFIP, Revenus disponibles localisés 2009

Près de 12 % des habitants de la région sous le seuil de pauvreté

Avec la crise économique, et ses effets sur le chômage, le taux de pauvreté progresse de 0,6 point en région Centre en 2009. Une personne est considérée comme pauvre lorsqu'elle vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 954 euros mensuels par unité de consommation. Ce seuil de pauvreté correspond à 60 % du niveau de vie médian de la population.

Dans le Centre, 11,8 % de la population vit sous le seuil de pauvreté contre 13,5 % en métropole. Comme pour le niveau de vie, la région occupe le 4^e rang des régions françaises au taux de pauvreté le plus faible. Excepté l'Indre, tous les départements ont un niveau de pauvreté inférieur à la moyenne de province.

Pauvreté par département

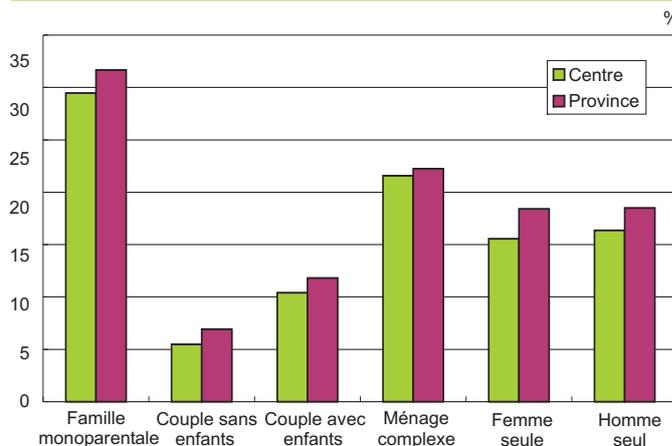
	2009		2008
	Taux de pauvreté %	Niveau de vie médian sous le seuil de pauvreté (euro)	Taux de pauvreté %
Cher	13,4	775	13,0
Eure-et-Loir	10,7	782	9,9
Indre	14,1	785	13,5
Indre-et-Loire	11,5	788	11,1
Loir-et-Cher	11,7	779	11,0
Loiret	11,2	777	10,6
Centre	11,8	781	11,2
Province	13,8	775	13,2
Métropole	13,5	772	13,0

Sources : Insee ; DGFIP, Revenus disponibles localisés 2009

Davantage de pauvreté chez les jeunes et les familles monoparentales

Les ménages d'une seule personne affichent le plus fort taux de pauvreté (15,9 %, soit environ une personne seule sur six), la situation étant très voisine pour les hommes et les femmes, tous âges confondus. Si l'on s'intéresse à la composition des ménages, de fortes inégalités apparaissent au détriment des familles monoparentales, de loin les plus affectées par la pauvreté : dans le Centre près d'une famille monoparentale sur trois est pauvre contre seulement 5,5 % pour les couples sans enfants, situation la plus favorable.

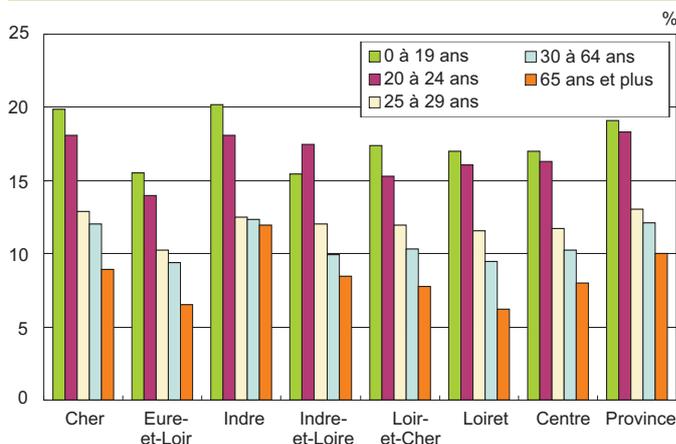
Taux de pauvreté selon le type de ménage en 2009



Sources : Insee ; DGFIP, Revenus disponibles localisés 2009

Le taux de pauvreté diminue avec l'âge. Les moins de 25 ans sont les plus touchés : dans la région, 17 % des moins de 20 ans et 16,3 % des 20 à 24 ans vivent sous le seuil de pauvreté. Seuls 8 % de la population âgée de 65 ans et plus est en situation de précarité. L'observation par département montre cependant quelques situations spécifiques. Ainsi, dans l'Indre, le taux de pauvreté reste élevé après 29 ans, et même au-delà de 65 ans où il se situe à 12 %, contre 8 % en moyenne régionale pour cette dernière tranche d'âge. ♦

Taux de pauvreté selon l'âge des individus



Sources : Insee ; DGFIP, Revenus disponibles localisés 2009

Définitions

Revenu disponible d'un ménage : somme de toutes les ressources des différentes personnes composant le ménage : revenus d'activité (salaires nets, bénéfices...), de remplacement (allocations chômage, retraites...), du patrimoine et des prestations reçues (prestations familiales, aides au logement, minima sociaux) ; total duquel on déduit les impôts directs payés par le ménage (impôts sur le revenu, taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux (contribution sociale généralisée CSG, contribution au remboursement de la dette sociale CRDS).

Unité de consommation (UC) : système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC).

Ce dernier prend en compte les économies d'échelle que procure la vie en commun. Le décompte effectué est le suivant :

- 1 unité de consommation pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Niveau de vie d'un individu : rapport du revenu disponible du ménage auquel appartient l'individu au nombre d'unité de consommation (UC). Par convention, tous les individus d'un même ménage ont le même niveau de vie.

Déciles de revenus (en euro)

Si l'on ordonne une distribution de revenus ou de niveau de vie, les déciles sont des valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales. Ainsi pour une distribution de revenu disponible, le premier décile (noté généralement D1) est le revenu au-dessous duquel se situent 10 % des revenus. Le neuvième décile (D9) est le revenu au-dessous duquel se situent 90 % des revenus. Le premier décile est, de manière équivalente, le revenu au-dessus duquel se situent 90 % des revenus ; le neuvième décile est le revenu au-dessus duquel se situent 10 % des revenus.

Seuil de pauvreté

Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie. La France privilégie également ce seuil mais publie des taux de pauvreté selon d'autres seuils (40 %, 50 % ou 70 %), conformément aux recommandations du rapport du Cnis sur la mesure des inégalités.

Seuils de pauvreté mensuels en 2009

	euro
Personnes seules	954
Familles monoparentales, un enfant de moins de 14 ans	1 240
Familles monoparentales, un enfant de 14 ans ou plus	1 431
Couples sans enfants	1 431
Couples un enfant de moins de 14 ans	1 717
Couples un enfant de 14 ans ou plus	1 908
Couples deux enfants de moins de 14 ans	2 003
Couples deux enfants dont un de moins de 14 ans	2 194
Couples deux enfants de plus de 14 ans	2 385

Sources : Insee ; DGFIP, Revenus disponibles localisés 2009

Directeur de la publication

Dominique Perrin

Coordination des études

Olivier Aguer

Auteurs

Anne-Marie Chantrel
Martine Blouin

Rédaction en chef

Philippe Calatayud
Jacqueline Duvey-Pilate

Maquettiste/Webmestre

Christian Leguay / Yves Dupuis

Relations médias

Martine Blouin
Hortense Robert

Pour en savoir plus

« Les niveaux de vie en 2009 » *Insee Première* n°1365, août 2011.

« France, portrait social » *Insee Référence* - édition 2011, novembre 2011.

« En région Centre, des revenus et un niveau de vie élevés » *Insee Centre Info* n° 152, janvier 2009.

« Les revenus les plus modestes concentrés au sud de la région » *Insee Centre Info* n°134 ; décembre 2005.